

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 PP 1057 Budget spécial primitif pour 2015.

Mme Colombe BROSSEL et M. Julien BARGETON, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération n° 2014 PP 1057 en date du 28 novembre 2014, par lequel le préfet de police lui soumet le projet de budget spécial primitif de son administration pour 2015 ;

Vu la lettre rectificative LR 57 a présentée par la maire de Paris augmentant la contribution de la ville de Paris à la section de fonctionnement du budget spécial de la préfecture de police pour 2015 ;

Vu la délibération n° 1993 D. 1169 du 20 septembre 1993 relative à la création de redevances et au relèvement de tarifs pour services rendus par la préfecture de police ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3ème commission, et par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget spécial de la préfecture de police pour l'exercice 2015 est arrêté en dépenses et en recettes à 719 139 051 € et ventilé comme suit :

Pour la section de fonctionnement

	<u>en dépenses</u>	<u>en recettes</u>
chapitre 920	186 975 002 €	73 792 025 €
chapitre 921	446 266 021 €	296 001 158 €
chapitre 932	-	285 065 000 €
chapitre 934	21 067 160 €	
chapitre 938	550 000 €	-
chapitre 939	-	-
	<u>-----</u>	<u>-----</u>
	654 858 183 €	654 858 183 €
	=====	=====

Pour la section d'investissement

	<u>en autorisations de programme cumulées</u>	<u>en dépenses</u>	<u>en recettes</u>
chapitre 900	142 551 788,13 €	17 374 481 €	2 450 616 €
chapitre 901	362 512 993,41 €	40 860 652 €	24 279 241 €
chapitre 910	4 716 721,86 €	3 500 000 €	3 500 000 €
chapitre 912	-	-	10 483 851 €
chapitre 914	-	-	21 067 160 €
chapitre 917	7 708 343,57 €	2 500 000 €	2 500 000 €
chapitre 918	45 735,00 €	45 735 €	-
chapitre 919	-	-	-
	<u>-----</u>	<u>-----</u>	<u>-----</u>
	517 535 581,97 €	64 280 868 €	64 280 868 €
	=====	=====	=====

Article 2 : L'état des subventions à verser par le budget spécial de la préfecture de police (section de fonctionnement) est arrêté comme suit :

- Hôpital des gardiens de la paix.....	69 670 € ;
- Association sportive de la police de Paris (ASPP).....	2 500 € ;
- Association des amis du musée de la préfecture de police.....	2 500 € ;
- Fondation Louis Lépine	
Colonies de vacances	127 000 € ;
Centres aérés.....	42 000 € ;
Arbre de Noël.....	115 400 € ;
Logements.....	8 700 € ;
Chèques vacances.....	49 200 € ;
- Croix Rouge Française.....	54 500 € ;
- Fédération nationale de protection civile.....	54 500 € ;
- Fédération des secouristes français « Croix-blanche ».....	5 000 € ;
- Œuvres hospitalières de l'ordre de Malte.....	20 000 € ;
- Centre français de secourisme et de protection civile	10 000 € ;
- Association nationale des premiers secours.....	2 000 € ;
- Fédération française de sauvetage et de secourisme.....	13 000 € ;
- Société nationale de sauvetage en mer.....	1 000 € ;

	576 970 €.

Les montants précités constituent un maximum. Le montant définitif de la subvention est déterminé au vu des pièces justificatives produites par les bénéficiaires.

Article 3 : Le conseil de Paris individualise les dotations inscrites au chapitre 900, article 900-2031 relatives aux grosses réparations des immeubles de l'administration générale de la Préfecture de police pour 1 000 000 € et aux études préalables pour 300 000 €.

Article 4 : Le conseil de Paris individualise les dotations inscrites au chapitre 901, article 901-1311 relatives aux grosses réparations des casernements de la BSPP pour 4 000 000 € et aux études préalables pour 300 000 €.

Article 5 : Corrélativement, les provisions inscrites sur les lignes budgétaires visées aux articles 3 et 4 ci-dessus sont réduites des sommes correspondantes.

Article 6 : Au titre des individualisations prévues à l'article 4 ci-dessus, le préfet de police est autorisé à recouvrer les participations suivantes, qui feront l'objet des inscriptions ci-après au chapitre 901, article 901-1311 :

- compte nature 1384 (communes).....	1 881 336 € ;
(43,752%)	
- compte nature 1384 (ville de Paris).....	952 192 € ;
(22,144%)	
- compte nature 1383 (départements).....	939 378 € ;
(21,846%)	
- compte nature 10222 (fonds de compensation pour la T.V.A.).....	527 094 €.
(12,258%)	

Article 7 : Au titre des droits, redevances et produits d'exploitation perçus au profit du budget spécial de la préfecture de police, M. le préfet de police est autorisé à procéder, par voie d'arrêtés, au relèvement des tarifs dans la limite maximum de 1% aux exceptions ci-après :

En ce qui concerne les revalorisations supérieures à 1%, les nouvelles dispositions tarifaires sont les suivantes :

➤ Pour le Bureau des taxis et des transports publics :

	2014	2015
<ul style="list-style-type: none"> • La redevance perçue pour la visite technique des voitures publiques (taxis et voitures de remise)..... 	65,00 €	67,00 €

➤ Pour le Laboratoire central de la préfecture de police :

	2014	2015
<ul style="list-style-type: none"> • Coût horaire expert judiciaire / ingénieur principal..... • Coût horaire ingénieur..... • Coût horaire technicien..... • Coût horaire adjoint-technicien..... 	96,25 € 88,25 € 55,25 € 44,20 €	110,00 € 98,00 € 63,00 € 51,00 €

➤ Pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris :

Enseignement du secourisme par le personnel de la B.S.P.P

	2014	2015
<ul style="list-style-type: none"> • Coût horaire des médecins et officiers • Coût horaire des sous-officiers et militaires du rang 	43,50 € 37,00 €	50,00 € 42,50 €

Prestations de la maison du feu

	2014	2015
<ul style="list-style-type: none"> • Coût d'une ½ journée de maison du feu • Coût d'une ½ journée de caisson..... • Coût d'une ½ journée de formation sans infrastructure feu..... 	129,50 € 70,50 € 57,50 €	149,00 € 81,50 € 66,00 €

Mise à disposition de personnel qualifié dans le cadre de travaux d'expertise (groupe de travaux, pôle de compétitivité, etc.)

	Tarif horaire en euros 2014	Tarif horaire en euros 2015
* Officier supérieur, expert gestion de crise (CEMO, chef CO).....	49,50 €	57,00 €
* Officier subalterne, expert domaine crise (conduite, moyen).....	38,00 €	43,50 €
* Officier supérieur, expert domaine (CHIM, RAD, HYDRO, ect.)...	39,50 €	45,50 €
* Officier subalterne, expert domaine (CHIM, RAD, HYDRO, ect.)..	37,50 €	42,50 €
* Officier supérieur, spécialiste TIC.....	38,00 €	43,50 €
* Officier subalterne, spécialiste TIC.....	36,50 €	42,00 €
* Technicien, spécialiste TIC.....	30,00 €	34,50 €
* Responsable technique TIC.....	25,00 €	29,00 €
* Personnel médical (médecin, psychologue, pharmacien).....	52,50 €	60,50 €
* Acteur, animateur dans le cadre de restitution, de tests, d'expérimentation.....	17,00 €	19,50 €

Au titre de la modification de la teneur des prestations, les nouvelles dispositions tarifaires sont les suivantes :

➤ Pour l'Institut médico-légal (IML) :

A la participation existante des médecins légistes, est adjointe une part complémentaire relative à l'assistance technique de l'activité d'autopsie

• La participation des médecins légistes aux dépenses de fonctionnement des salles d'autopsie de l'Institut médico-légal et à l'assistance technique de l'activité d'autopsie.....	40,40 €
--	---------

➤ Pour le Laboratoire central de la préfecture de police :

• Essais et analyse.....	Selon devis calculé sur la base du coût horaire
--------------------------	---

➤ Pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris :

Participation à une étude médicale dont le promoteur est un laboratoire pharmaceutique en fonction de la difficulté du travail demandé :

Personnel médical	Tarif en euros
- Niveau 1.....	300,00 €
- Niveau 2.....	400,00 €
- Niveau 3.....	500,00 €
- Niveau 4.....	600,00 €
- Niveau 5.....	700,00 €
- Niveau 6.....	800,00 €
- Niveau 7.....	900,00 €

Stages internes assurés à la B.S.P.P.

Intitulé	Durée	Coût journalier en euros
* Commandant des opérations de secours et directeur des secours médicaux	20 jours	253,00
* Officier poste de commandement	12 jours	195,50
* Officier de garde compagnie et 1 ^{er} médecin	12 jours	198,00
* Formation initiale de l'officier	75 jours	101,00
* Agent de prévention (PRV1)	10 jours	178,00
* Spécialisation en matière de prévention et d'intervention face aux risques chimiques (RCH) :		
- Niveau 1	7 jours	164,00
- Niveau 2	10 jours	164,00
- Niveau 3	16 jours	164,00
ou radiologiques (RAD) :		
- Niveau 1	5 jours	164,00
- Niveau 2	10 jours	164,00
- Niveau 3	16 jours	164,00
Formation de maintien des acquis NRBC (FMA)	1 jour	69,00
* Module complémentaire SSIAP 1	5 jours	178,00
* Recyclage SSIAP 1	2 jours	137,00
* Remise à niveau SSIAP 1	3 jours	130,50
* Module complémentaire SSIAP 2	5 jours	178,00
* SSIAP 2	10 jours	167,00
* Recyclage SSIAP 2	2 jours	154,50
* Remise à niveau SSIAP 2	3 jours	142,50
* Module complémentaire SSIAP 3	5 jours	142,50
* Recyclage SSIAP 3	3 jours	178,00
* Remise à niveau SSIAP 3	5 jours	167,00
* Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs – Unité d'enseignement « conception et encadrement d'une action de formation »	15 jours	142,50
* Pédagogie Initiale et Commune de Formateur – Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours	15 jours	98,50
* Formation continue de Formateur de Formateurs	1 jour	98,50
* Formation continue de Formateur aux premiers secours	1 jour	98,50
* Module complémentaire de pédagogie appliquée aux emplois opérationnels de niveau 1 (PAE1)	3 jours	98,50
* Conduite et mise en œuvre des moyens élévateurs aériens (CMOV 2C) – Conducteur et manipulateur	3 jours	98,50
* Certificat technique élémentaire des spécialistes en intervention subaquatique (CTE SIS)	37 jours	116,50
* Certificat technique 1er degré des spécialistes en intervention subaquatique (CT1 SIS)	35 jours	160,00
* Exploration de longue durée (ELD)	5 jours	120,00
* Moniteur aux techniques d'engagement et d'attaque (MTEA)	10 jours	222,00
* Formation outil à taille réelle (OTR)	10 jours	222,00
* Gestion stratégique des crises majeures de sécurité civile	3 jours	400,00

Redevances dues pour la réalisation des essais effectués dans le cadre de la certification de matériels et engins d'incendie et pour la vérification du fonctionnement des appareils de lutte contre l'incendie des établissements publics ou privés, deux tarifications sont instituées ; l'une appliquée pour les prestations réalisées au centre de la BSPP situé à Voluceau et la seconde concerne les essais réalisés directement chez les industriels :

	Essais réalisés au centre de Voluceau	Tarif par contrôleur pour les essais réalisés chez le titulaire ¹⁾
* engin pompe (FPT, CCR).....	4 648,00	1 339,00
* engin pompe (FPTSR, CCF).....	5 601,50	1 596,50
* moto pompe remorquable.....	1 847,50	824,00
* échelle	2 503,00	1 081,50
* bras élévateur aérien.....	3 694,50	1 596,50
* engin technique de secours et d'assistance (ETSA).....	2 800,00	824,00
Essais réalisés en totalité chez l'industriel :		
cisaille		515,00
écarteur ⁽¹⁾		515,00
outil combiné.....		824,00
vérin ⁽²⁾		515,00
bloc hydraulique.....		257,50
* lance à main.....	953,50	824,00
* lance portable.....	596,00	515,00
* tuyaux :		
souple	2 145,00	1 854,00
raccord.....	476,50	412,00
flexible.....	774,50	669,50
aspiral.....	1 370,00	824,00
de RIA ou de LDT	1 847,50	1 081,50
* pièces de jonction.....	298,00	257,50
* dévidoir.....	1 251,50	515,00
* extension, expertise et évolution de norme (1/2 j par homme)	596,00	257,50
* contrôle produit.....	596,00	515,00
* prix horaire (études, essais d'option, essais complémentaires,)...	59,50	51,50
* pénalité d'annulation ou de report de la prestation à moins d'un mois.....	100% du montant	100% du montant

⁽¹⁾ essais des écarteurs à l'exception des essais d'adhérence des becs (ripage).

⁽²⁾ essais des vérins à l'exception des essais de flambage.

Mise à disposition de tiers de la musique

	Forfait par prestation
- Mise à disposition du personnel et du matériel en formation plénière	835,00 €
- Mise à disposition du personnel et du matériel en formation plénière	400,00 €

- Pour le Service des politiques sociales – Structure d’accueil de la petite enfance :

La tarification horaire des crèches collectives exploitées en régie par la préfecture de police sera conforme au barème de la caisse nationale des allocations familiales.

- Pour le service de la mémoire et des affaires culturelles :

1. Tarifs de reproductions		
1.1. Photocopie effectuée sur place ou envoyée par voie postale		
	noir et blanc	couleur
A4	0,20 €	0,40 €
A3	0,40 €	1,00 €
1.2. Photographie		
1.2.1. Prise de vue numérique par le service (à l’unité)		
Numérisation basse définition		gratuite
Numérisation haute définition (à partir de 300 ppp)		10,00 €
Prise de vue spécifique pour les objets (par objet) :		
- 1 à 10 objets		10,00 €
- plus de 10 objets		8,00 €
1.2.2. Prise de vue par le demandeur : mise à disposition de document sur place		
Mise à disposition de document, forfait par unité documentaire (liasse ou registre)		5,00 €
1.2.3. Fourniture de la reproduction		
Impression du fichier numérique basse définition sur papier ordinaire, 80 g		
Format	noir et blanc	couleur
A4	0,20 €	1,00 €
A3	0,40 €	2,00 €
Impression du fichier numérique haute définition (≥300 ppp) sur papier photographique		
Format	noir et blanc	couleur
A4	7,00 €	10,00 €
1.2.4. Fourniture du fichier numérique		
Transfert de fichier (par vue)		
- en basse définition : 10 premières vues		gratuit
- en basse définition : dès la 11 ^e vue		5,00 €
- en haute définition (≥ 300 ppp) : dès la 1 ^{re} vue		5,00 €
Fourniture du support cédérom (l’unité)		5,00 €

2. Redevance d'utilisation				
Les tarifs sont multipliés par 1,8 pour une utilisation en Europe et par 2,2 pour une utilisation mondiale.				
2.1. Édition				
La redevance pour édition de mise à jour est facturée 75 % du prix. La réédition à l'identique est facturée 50 % du prix.				
2.1.1. Livres ou publications en séries				
Format de l'image	Tirage <1500 exemplaires		Tirage ≥1500 exemplaires	
	n. et blanc	couleur	n. et blanc	couleur
1/8 de page	14,00 €	21,00 €	28,00 €	42,00 €
1/4 de page	18,00 €	27,00 €	36,00 €	54,00 €
1/2 page	22,00 €	33,00 €	44,00 €	66,00 €
Pleine page 4° de couverture	28,00 €	42,00 €	56,00 €	84,00 €
Couverture	84,00 €	126,00 €	168,00 €	252,00 €
2.1.2. Livres ou publications en série diffusés conjointement sur support papier et par procédés immatériels ou par procédés immatériels seuls				
Format de l'image	Tirage <1500 exemplaires		Tirage ≥1500 exemplaires	
	n. et blanc	couleur	n. et blanc	couleur
1/8 de page	21,00 €	31,00 €	42,00 €	62,00 €
1/4 de page	27,00 €	40,00 €	54,00 €	81,00 €
1/2 page	33,00 €	50,00 €	66,00 €	99,00 €
Pleine page 4° de couverture	42,00 €	63,00 €	84,00 €	126,00 €
Couverture	126,00 €	189,00 €	252,00 €	378,00 €
2.1.3. Cédérom, disques optiques numériques polyvalents (DVD), vidéogrammes				
Au-delà de la minute la facturation s'effectue par tranche de 30 secondes. Durée des droits : 5 ans.				
Contenu gravé ou enregistré	Tirage <1500 exemplaires		Tirage ≥1500 exemplaires	
	n. et blanc	couleur	n. et blanc	couleur
Image fixe (la vue)	42,00 €	63,00 €	84,00 €	126,00 €
Image animée (la minute)	400,00 €	440,00 €	700,00 €	770,00 €
Son (la minute)	200,00 €	220,00 €	350,00 €	385,00 €
2.1.4. Impressions commerciales et produits dérivés				
Durée des droits : 2 ans				
Tirage <1500 exemplaires	Tirage de 1500 à 5000 exemplaires		Tirage ≥5000 exemplaires	
280 €	420,00 €		560,00 €	

2.2. Représentation		
Au-delà de la minute la facturation s'effectue par tranche de 30 secondes.		
2.2.1. Exposition		
	Entrée gratuite (par tranche de 6 mois)	Entrée payante (par tranche de 6 mois)
Image fixe (la vue)	50,00 €	100,00 €
Image animée (la minute)	50,00 €	75,00 €
Son (la minute)	50,00 €	75,00 €
2.2.2. Audiovisuel : cinéma et télévision		
Image fixe (la vue)		
Multidiffusion 1 à 5 ans		70,00 €
Multidiffusion 10 ans		100,00 €
Multidiffusion 30 ans		250,00 €
Option : diffusion vidéo à la demande (par tranche de 5 ans)		25,00 €
Image animée et/ou son (la minute)		
Télévision : multidiffusion 1 an		300,00 €
Télévision : multidiffusion 5 ans		600,00 €
Télévision : multidiffusion 10 ans		800,00 €
Télévision : Option : diffusion vidéo à la demande (par tranche de 5 ans)		50,00 €
Cinéma : 30 ans		2 000,00 €
2.2.3. Internet : utilisation en ligne		
Par période de 6 mois, maximum 5 ans	6 mois	5 ans
Image fixe (la vue)	100,00 €	500,00 €
Image animée (la minute)	200,00 €	1 000,00€
Son (la minute)	100,00 €	500,00 €
3. Tournage dans les locaux du SMAC (archives ou musée)		
Tout dépassement d'horaire sera facturé au prix d'une demi-journée supplémentaire.		
Demi-journée (9h-13h ou 14h-18h)		300,00 €
Journée entière (9h-17h)		500,00 €

Les créations de nouveaux tarifs sont les suivantes :

- Pour le Laboratoire central de la préfecture de police :

• Coût horaire ingénieur en chef / chef de département.....	140,00 €
---	----------

- Pour le service de la mémoire et des affaires culturelles :

Vente d'objets et produits dérivés

• Crayon logo.....	1,20 €
• Stylo logo.....	1,20 €
• Mug visuel musée.....	7,50 €
• Clef USB simple logo.....	9,50 €
• Porte-clef lampe de poche logo.....	3,00 €
• Carnet à spirale logo.....	1,50 €
• Carnet à spirale illustrations.....	1,50 €
• Pack carnet stylo logo.....	3,50 €
• Cube feuilles repositionnables illustrations.....	5,50 €
• Magnet quadri logo.....	1,00 €
• Magnet quadri illustrations.....	1,50 €
• Carnet rigide à élastique blanc/rouge 80 feuilles logo.....	4,50 €